



IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

55, avenue de la République
77340 PONTAULT COMBAULT
01.64.40.58.01
immobouquet@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE

VENDEUR*

Applicable au 01/01/2025

Honoraires de Transaction TTC	(Taux TVA en vigueur 20%)
De 0 à 100 000 €	9%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 350 000 €	6%
De 350 001 et plus	5 %
Immobilier neuf (selon convention définie avec le promoteur)	3 % à 8 %

* Dans le cadre d'un mandat de vente de locaux à usage d'habitation, locaux professionnels, commerciaux ou industriels, terrain à bâtir ou d'agrément, sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers (successions...).

Montants TTC (TVA à 20%). Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif. La délivrance d'une note est obligatoire.

Frais de rédaction d'actes :

500 € TTC à la charge de l'acquéreur

SARL IMMOBILIERE DU BOUQUET 55 Avenue de la République 77340 Pontault-Combaul - Tél. 01 64 40 58 01 - E-mail : immobouquet@orpi.com
Capital de 6.670 € - R.C.S. Melun – SIRET 489 170 159 00011 – APE 6831 Z
Affiliée à la caisse de garantie QBE – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex
Montant de la garantie de 300 000 € Carte professionnelle CPI 7702 2016 000 004 993 délivrée par la CCI de Seine et Marne
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante. N° TVA intracommunautaire : FR1148917015900011



IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

NOS HONORAIRES DE LOCATION

Applicable au 01/10/2024

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION

A la charge du bailleur, bail logement nu..... 250.00 €*
A la charge du bailleur, bail logement meublé..... 330.00 €*

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du bailleur..... 8.00€/m2 en zone non tendue ; 10.00€/m2 en zone tendue et
12.00€/m2 en zone très tendue

A la charge du locataire..... 8.00€/m2 en zone non tendue ; 10.00€/m2 en zone tendue et
12.00€/m2 en zone très tendue

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – TOUTES ZONES

A la charge du bailleur 3.00€/m2 habitable*

A la charge du locataire 3.00€/m2 habitable*

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEUL 300.00€*

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS 150.00€*

LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte)

A la charge du preneur 8.33% du loyer de la 1ère période triennale
avec un minimum de 1150.00€ TTC

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL

A la charge du preneur 10.00% du loyer annuel
avec un minimum de 700€

HONORAIRES DE REVISION TRIENNALE

A la charge du preneur 210.00€

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

A la charge du preneur 10.00% du loyer annuel

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS 600.00€*

LOCATION GARAGE - PARKING

HONORAIRES DE LOCATION 200.00 €*

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION- lot isolé

Pack ESSENTIEL..... 7,20 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 €)
Gestion courante

Pack OPTIMUM 8,40 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 €)

Gestion courante, règlement des charges de copropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

HONORAIRES DE GESTION- immeuble en monopropriété

Pack OPTIMUM 9,50 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 € / lot)

Gestion courante, règlement des charges de copropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

DEMARCHES PERMIS DE LOUER 66.00€
DECLARATION MISE EN LOCATION20.00€
ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS.....55.00 €

Gestion immeuble :

Forfait trimestriel s'ajoutant aux honoraires de gestion ci-dessus (visites immeuble, négociations contrats, budget d'exploitation)

- de 1 à 5 lots : 60 €
- de 6 à 11 lots : 120 €
- 12 lots et plus : 170 €

Les prix s'entendent TTC (sauf honoraires de gestion) - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 %

*la quote-part des honoraires revenant au locataire ne pourra jamais excéder la quote-part d'honoraires revenant au bailleur.